



Clauses de la procuration

Par mellodie

Bonjour

Un généalogiste m'a contacté et m'a envoyé un contrat de révélation que j'ai signé.

Il vient de m'envoyer une "procuration" a signé sur laquelle il y a un point où je ne suis pas d'accord:

"percevoir en son nom et pour son compte toutes sommes lui revenant et dépôt auprès des officiers publics, administrations, banques, et compagnies d'assurances ou société de placement"

Si je comprends bien le notaire va envoyer les fonds au généalogiste qui va après un laps de temps X ensuite me les envoyés??

comment faire pour refuser cette clause??

Merci de vos conseils. Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

comment faire pour refuser cette clause??

Ne signez pas la procuration. Rien ne vous y oblige.